

Facture n°	Etablie le
------------	------------

Contrat d'achat photovoltaïque n°	_____
vente totale <input type="checkbox"/>	vente surplus <input type="checkbox"/>
Période de facturation du _____	au _____

Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur	
Société		Nom	ENEOS
Nom Prénom		Adresse	ENERGIES SERVICES OCCITANS
Adresse		Code Postal	57 Ter Avenue Bouloc Torcatis
Code Postal		Commune	81400
Commune		Tél	CARMAUX
Tél		Mail	05.63.79.22.00
Mail		SIRET	<a href="mailto:accueil.producteur@ova-energies.fr">accueil.producteur@ova-energies.fr</a>
SIRET		TVA Intracommunautaire	085 720 845 00016
TVA Intracommunautaire			FR27085720845
Adresse du site de production	Détail adresse		
	Code Postal		
	Commune		

Compteur de production	PRM N°	_____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (P1) :	_____
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (P2) :	_____
	Production (P1 - P2) :	_____ - kWh

Compteur de contrôle de non-consommation	N°	_____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (A1) :	_____
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (A2) :	_____
	Production (A1 - A2) :	_____ - kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires) : Pnet = (P1-P2) - (A1-A2)	_____ - kWh
---	-------------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné de l'article 5 du contrat	_____ kWh
---	-----------

Montant de la facture		
Production livrée en kWh jusqu'au plafond : _____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Production livrée en kWh au-delà du plafond : _____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Prime à l'investissement si vente surplus (1/5 pendant 5 ans)	_____ €	Soit un montant de : _____
TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du C.G.I.		<b>Montant total</b> _____

<b>Conditions de règlement:</b> Cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.	Modalité de paiement : Virement bancaire IBAN : _____
---	--